
Enfance et religion : une conversion suspecte devenue une affaire d'Etat

Laurence CHATONEY

Depuis le dimanche 20 mai 1821, Vincent a déserté la maison familiale d'Annonay... Il est retrouvé à Lyon le 11 juillet suivant. Presque deux mois de "cavale" soigneusement orchestrée par ses "ravisseurs" ou "complices".

Vincent

C'est un garçon blond aux yeux gris, de petite taille "*même pour son âge*" (13 ans), fils d'une famille de quincailliers d'Annonay, les Briançon.

Protestant, il est scolarisé dans une école catholique, "*faute d'instituteur protestant*".

Ses parents le laissent souvent aux soins de la nourrice qui l'a élevé depuis toujours et une relation d'amour filial s'est nouée ; à 13 ans, il lui rend encore souvent visite.

Les origines de l'affaire

La relation et le rôle de la nourrice sur la personnalité de Vincent sont fondamentaux. Catholique, elle initie l'enfant à sa pratique religieuse et ce avec plus d'intensité depuis les 5 ans de l'enfant. Pour parfaire l'éducation religieuse de Vincent, de connivence avec l'instituteur catholique et la complicité d'un voisin habitant juste en face de l'école, elle aménage la tenue de cours particuliers d'instruction religieuse.

Le vicaire Dégaches reçoit en catimini l'enfant dans la boutique du voisin cordonnier. Un système de signaux effectués par le cordonnier alerte toute intrusion possible de la famille de Vincent : si un risque apparaît rue du Pont-Neuf, le cordonnier tousse, et... le vicaire et l'enfant s'éclipsent !

Les aspirations de la nourrice vont être comblées : il est enfin converti ! Vincent est prêt pour sa première communion.

Ce dimanche 20 mai 1821, Vincent se rend dès 5 heures du matin à l'église paroissiale pour y célébrer sa première communion.

Première disparition de Vincent

A la suite de cette première communion, Vincent se cache pendant trois jours chez sa nourrice (?) puis réintègre la maison familiale. Il y est reçu durement... Les paroles du père semblent avoir été violentes ; peut-être même que Vincent a été sévèrement corrigé...

Deuxième disparition de Vincent

Le dimanche suivant (27 mai), quoique solidement accompagné par ses tantes au culte du dimanche, Vincent arrive à s'éclipser pour se réfugier dans l'église paroissiale et participer à la messe.

Depuis ce dimanche l'enfant n'a pas réapparu, malgré la famille, oncles et tantes l'attendant aux portes de l'église jusque vers 10 heures du soir...

"On craint les conséquences dangereuses pour le maintien de l'harmonie existante entre les deux cultes" déclare le père.

Les recherches

Fortes de la première expérience, les véritables recherches ne débutent qu'au début du mois de juin et n'aboutissent à rien.

Le président du consistoire envoie un courrier au ministre des Cultes à propos de *"l'enlèvement du jeune Briançon"*. Ce courrier se retrouve inévitablement réexpédié aux services préfectoraux et sous-préfectoraux. Rapports et enquêtes sont alors menés pour évaluer *"le fanatisme religieux dans l'arrondissement"*.

Le préfet considérant que *"le consistoire apporte trop d'intérêt à cette plainte"* craint *"que cette affaire ne soit portée à la connaissance du ministre"*.

Le 15 juin, le sous-préfet explique à celui-ci que *"Briançon n'a pas été enlevé, mais qu'il s'est échappé volontairement"*, comme l'indiquent les deux lettres jointes de Vincent, expédiées de Valence, l'une à son père, la seconde aux autorités.

En voici le contenu (orthographe respectée) :

"Mon très cher papa,

Comment vous dire tout le chagrin que me cause un si dur éloignement : être obligé de vous fuir, vous mes chers parents qui m'avez prodigué tant de marque de tendresse ; mon dieu vous êtes témoins que je ne ferais jamais un tel sacrifice pour d'autres que pour vous.

Mon cher papa, vous pouvez concevoir quels sont en ce moment mes ennuis et combien je désirerais vous voir. Cependant il faut mes loigner de vous, il faut renoncer au bonheur d'être auprès d'un père qui m'aimaient et d'une mère à qui j'ai coûté tant de peine ; mais puisque je ne puis être fidèle à mon dieu sans m'attirer votre indignation, je me priverai du bonheur de vous voir et ma seule consolation sera de vous aimer toujours et de prier le bon dieu pour vous ; peut-être un jour serai-je heureux en voyant serai-je aliser (en voyant se réaliser) mais plus douce espérance.

Agréez, cher papa, les sentiments respectueux avec les quelles je suis votre très humble et dès vouez fils.

Vincent Briançon"

La seconde lettre de Vincent est adressée ensuite aux autorités de la ville :

"Messieurs, j'ai l'honneur de vous prévenir que je ne suis plus Annonay. Inutilement vous me chercher et vous ne trouverez pas. On ne ma ni prie ni enlevée et j'espère suivre mon chemin pour me soustraire de mee parents a qui jé entendue dire qu'on vous lait me ségnée.

Je ne doute pas qu'on voulut faire mauves fins de moi mom père ménassés de caché le garnhement c'est ce qui mat fait sauver si je me suis en sauver c'est pour éviter la gillontine a mes parents et je courire jusqu'à ce jour et trouver un lieu de sureté. J'ai lonheur M.messieurs d'etre votre très humble serviter.

Vincent Briançon

Le ronne ma efrayez la mer ne me fait pas peur".

Le consistoire protestant, comme cet *"exemple de fanatisme est impuni"*, s'adresse directement au député Boissy d'Anglas espérant des pressions de sa part sur le ministre.

Les choses progressent : le 22 juin, un avis de recherche est adressé aux services de la préfecture de la Drôme (les lettres de Vincent ayant été expédiées de Valence) et de nombreuses enquêtes sont diligentées. Les autorités ecclésiastiques, le maire, divers services sont consultés

sans résultats... L'enfant est introuvable.

"On craint des conséquences dangereuses pour l'harmonie entre les deux cultes" signale un rapport de police, le 28 juin, reprenant les paroles du père.

Un avis de recherche national est alors lancé : Vincent est vêtu d'un pantalon et d'une veste de ratine bleue, d'un gilet d'étoffe rayée blanc et rouge, d'un chapeau rond et porte des chaussures en souliers.

Le 11 juillet l'enfant est repéré rue de la Vieille-Monnaie à Lyon. L'enfant est arrêté puis ramené à Annonay via Privas *"avec une personne sure"*.

Que s'est-il passé ?

D'après la déposition de Vincent aux policiers lyonnais, nous pouvons reconstituer son périple.

Le 27 mai, Vincent se précipite dans l'église et se réfugie dans la sacristie ; il y restera toute la nuit.

Sa fuite est organisée par le vicaire Dégaches et quelques ouailles : il est déguisé en fille pour sortir de l'église puis mené auprès du curé de Roiffieux. Il y séjourne quelques jours, trois ou quatre, tout au plus.

Muni d'une *"malle"* contenant des vêtements rassemblés par le vicaire, il est alors remis à deux sœurs d'Ampuy, sœur Rose et sœur Suzanne qui l'emmènent dans leur couvent. Il y reste environ une quinzaine de jours. *"Elles (lui) faisaient répéter son catéchisme et (lui) donnaient des instructions sur la religion."*

Ensuite, Vincent raconte que deux messieurs l'ont accompagné à pied jusqu'à Vienne puis en *"carriole"* jusqu'à Lyon. Il est alors remis, sur recommandation de l'abbé de Lupé, à un M. Coindre, qui tient pension dans une maison au-dessus de l'ancien couvent des Chartreux.

Lors de son arrestation à Lyon, rue de la Vieille-Monnaie, il se présente sous un faux nom, Jean-Marie Noyer, comme le lui avaient conseillé ses complices, mais très rapidement reconnaît son véritable état civil.

Les craintes d'un affrontement religieux

Très vite, le ton monte. Le président du consistoire protestant, on l'a vu, s'indigne de la conduite de cette affaire et s'adresse directement au ministre puis sollicite le soutien politique de Boissy d'Anglas : *"Cet exemple de fanatisme ne doit pas rester impuni"* écrit-il.

Au retour de l'enfant, il conclut ainsi : *"Il serait cependant bien à désirer que l'esprit de prosélytisme fut un peu comprimé et que messieurs les ecclésiastiques reçussent des instructions à cet égard ; c'est un vœu que je forme pour la tranquillité des familles et pour le maintien de l'ordre et le bonheur de la société"*.

Le maire d'Annonay adopte une position ambiguë, jamais il ne nomme les personnes impliquées dans cette affaire et surtout cherche à présenter Antoine Briançon, le père, comme quelqu'un de brutal.

Le sous-préfet évoque le consistoire protestant qui *"apporte beaucoup trop d'intérêt à cette plainte"* et redoute *"que cette affaire ne soit portée à la connaissance du ministre"* rapporte-il au préfet.

Le préfet, lui, sur avis du procureur, constate que *"plusieurs personnes respectables paraissent compromises dans cette affaire"*. Il craint pour l'image du clergé et l'émergence de *"problèmes de sécurité"* à Annonay. Il met tout en œuvre pour étouffer et classer cette affaire comme semble le montrer ce courrier du ministre :

“Paris le 5 septembre 1821

Monsieur le préfet, j’ai reçu votre lettre du 11 août dernier concernant la disparition du jeune Briançon d’Annonay et la cessation des poursuites judiciaires qui avaient été commencées à ce sujet.

Quant aux ecclésiastiques qui ont été nommés dans l’instruction de cette affaire, les observations et remontrances qu’ils ont pu mériter, leur ont déjà été faites par Mgr l’évêque de Mende, d’après l’invitation que j’en avais adressée à ce prélat dès le 4 juillet dernier”.

Que devient Vincent par la suite ?

De retour chez lui, entre deux commissaires, Vincent semble manifester des sentiments modifiés. *“Il paraît avoir l’imagination fort exaltée et cherche à s’échapper de la maison où il est retenu”* signale le commissaire de

police accompagnateur.

Vincent poursuivra-t-il dans la religion catholique après ses expériences du pensionnat lyonnais ?

Va-t-il être repris en main par la communauté protestante ?

Comment vont se comporter sa famille et son père après cette conversion obtenue par des méthodes particulières ?

Mystère.

Le souci d’étouffer ce genre d’affaire n’est pas une nouveauté et ne sera pas non plus la dernière du genre.

Source

A.D.A., dossier “Enlèvement du jeune Briançon”, série M en cours de classement.